

## **Le Master Urbanisme et aménagement : qualification professionnelle de référence des urbanistes**

*Communiqué du CNJU et d'UT, lundi 21 août 2017*

Sur le marché du travail, la profession d'urbaniste s'organise en France avec le recrutement, chaque année, de plusieurs centaines d'urbanistes diplômés d'un Master en urbanisme et aménagement. C'est ce que démontrent les enquêtes\* conduites en lien avec les établissements d'enseignement supérieur depuis plusieurs années.

Enregistrés par les établissements d'enseignement supérieur au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), les diplômes nationaux de Master sont accessibles en formation initiale, continue et par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Cadre de référence unique, le RNCP confère à ces diplômes, la valeur de qualification professionnelle en France et en Europe (Espace européen de l'Enseignement supérieur - processus de Bologne).

La réflexion en cours sur la création d'un Titre professionnel d'urbaniste doit impérativement en tenir compte.

Dans le cadre du groupe de travail constitué sur le sujet et animé par le président du Conseil Français des Urbanistes (CFDU), le Collectif National des Jeunes Urbanistes (CNJU) et Urbanistes des Territoires (UT) souhaitent appuyer les positions suivantes :

1. Il est nécessaire de créer un Titre professionnel d'urbaniste inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
2. Ce Titre professionnel d'urbaniste doit être directement accessible par l'obtention d'un diplôme national de Master mention « Urbanisme et Aménagement » inscrit au RNCP.
3. Pour les urbanistes professionnels qui ne sont pas titulaires d'un diplôme national de Master mention « Urbanisme et Aménagement » certifié, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs transitoires et une démarche adaptée de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
4. La création d'un cadre d'emploi d'urbaniste territorial, accessible via un concours ouvert aux titulaires du Titre professionnel d'urbaniste, doit être mise à l'agenda en concertation étroite avec le conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) et les associations de collectivités locales compétentes en urbanisme.

Parallèlement, les principales fédérations d'employeurs d'urbanistes (AMF, AdCF, FédéSCoT, FNAU, FedEPL, CINOVA, ACAD) ont constitué un groupe de travail sur la reconnaissance de la qualification professionnelle d'urbaniste, en lien avec le ministère de la Cohésion des territoires. Les associations Urbanistes des Territoires (UT) et des jeunes urbanistes de France (CNJU) se félicitent de cette démarche.

**UT et le CNJU demandent au gouvernement que le diplôme national de Master mention « Urbanisme et Aménagement », accrédité par le ministère de l'Enseignement supérieur et bien identifié par les employeurs, soit reconnu comme la qualification professionnelle d'urbaniste.**

Les deux associations souhaitent que ces propositions soient mises à l'agenda par les ministères compétents (enseignement supérieur, cohésion des territoires, collectivités territoriales, action et comptes publics) en lien étroit avec la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et les fédérations d'employeurs d'urbanistes.

\* Voir la dernière enquête CNJU-APERAU conduite en 2016 auprès de 943 diplômés de Master en Urbanisme et aménagement - promotions 2013, 2014 et 2015 : <http://www.jeunes-urbanistes.fr/?p=3289>

### **Contacts CNJU-UT :**

Carole ROPARS, présidente du CNJU [cropars@cnju.fr](mailto:cropars@cnju.fr)

Bernard LENSEL, président d'UT [blensel@gmail.com](mailto:blensel@gmail.com)